

## COMMUNE DE REGNY

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté municipal en date du 16 mai 2015, le Maire de Régny, a prescrit une enquête publique portant arrêt du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

#### Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales pour une durée de 34 jours, du 8 juin 2015 au 11 juillet 2015.

#### Coordonnées et identités des personnes responsables du plan et projet

- La personne responsable du zonage d'assainissement des eaux pluviales est la Commune de REGNY représentée par son Maire Monsieur Jean-François DAUVERGNE et dont le siège et dont le siège administratif est situé à l'hôtel de ville de la Commune de REGNY (42630).

#### Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Romain LAURAND, a été désigné es qualité de commissaire et Monsieur Noel LAURENT en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon par décision N° E15000090/69 en date 6 mai 2015.

#### Registre d'enquête publique

Un registre sera déposé à la mairie de REGNY pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du différent dossier et des observations formulées et consigner éventuellement ses observations :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie de REGNY.

#### Accueil du public pendant l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de REGNY :

**Jeudi 18 juin 2015 de 9 heures à 11 heures**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 de 15 heures à 18 heures**

**Samedi 11 juillet 2015 de 9 heures 30 à 11 heures 30**

A l'issue de l'enquête , le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public au jours et heures d'ouverture de la Mairie . Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : **www.regny.fr**

Le présent avis sera affiché à la Mairie de REGNY quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.